

Votre interlocuteur

M. Julien ESPEJO

Casa Alma Conseils

+33762326687

espejo@casaalmaconseils.eu



CASA ALMA
CONSEILS



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

CASA ALMA CONSEILS est un cabinet de **conseil en gestion de patrimoine** et de **courtage haut de gamme**, fondée par **Julien ESPEJO, Family Officer, Ingénieur Patrimonial et Juriste Fiscaliste**.

Fort de plus de **15 ans d'expérience** au service des particuliers, entrepreneurs et familles, Julien et son équipe accompagne nos clients dans la **structuration, l'optimisation et la transmission de leur patrimoine**, en alliant expertise, pédagogie et innovation.

À propos du fondateur

Titulaire de plusieurs diplômes de référence dans les domaines juridique, patrimonial et financier, **Julien** a construit un parcours solide à la croisée du **droit, de la finance et de la stratégie patrimoniale** :

- **Master 2 de Droit** – Ingénierie Juridique et Fiscale du Patrimoine
- **Diplôme de l'AUREP** – Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise
- **Certification Alyra** – Blockchain & Cryptoactifs
- **Paris Dauphine** – Expert en optimisation et transmission de Patrimoine

Cette approche **pluridisciplinaire** lui permet d'apporter une **vision globale et cohérente** du patrimoine, intégrant les dimensions **juridiques, fiscales, financières et successorales**, mais aussi les nouveaux leviers liés à **l'innovation financière** et à la **finance décentralisée**.

Notre mission

Accompagner chaque client dans la durée avec une **stratégie claire, personnalisée et alignée sur ses objectifs de vie**, selon trois axes complémentaires :

1. **Conseil sur mesure** – Diagnostic complet de votre situation et élaboration d'une stratégie adaptée à vos priorités.
 2. **Accès à une large gamme de solutions** – Assurance-vie, retraite, prévoyance, immobilier, produits structurés, placements financiers, private equity, crypto-actifs, etc.
 3. **Suivi et ajustements dans le temps** – Accompagnement continu, bilans réguliers et veille proactive sur l'évolution de vos dispositifs et du cadre réglementaire.
-

Une philosophie d'indépendance et de transparence

CASA ALMA CONSEILS agit **sans lien capitalistique ni dépendance** vis-à-vis de compagnies ou de promoteurs.

Chaque préconisation est formulée **en toute objectivité**, dans l'intérêt exclusif du client.

Les **honoraires et modalités de rémunération** sont clairement présentés dès le départ, conformément aux obligations réglementaires (DDA, MIFID II, TRACFIN, RGPD).

Une relation humaine et durable

Au-delà de l'expertise technique, CASA ALMA CONSEILS revendique une **philosophie du conseil incarnée**, où **l'écoute, la clarté et la confiance** sont les fondations d'une relation durable.

Chaque accompagnement est pensé comme une **collaboration de long terme**, où le client conserve la maîtrise de ses décisions, soutenu par une **expertise de haut niveau et un suivi sur-mesure**.

VOTRE CONTACT

M. ESPEJO Julien
Casa Alma Conseils
24 Chemin de Hirtzelbach
67220 DIEFFENBACH AU VAL

Téléphone : **+33762326687**
Email : **espejo@casaalmaconseils.eu**

VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

M.

INFORMATIONS

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 25005499 (consultable sur site www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés:

Courtier

Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et :

- qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : Néant

Courtier en assurance dans la catégorie « c »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « c » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévalant d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée du marché.

Entreprise(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : Néant

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : Néant

N° ORIAS : N°25005499

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 127122439/034155

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Courtage d'assurance	3 500 000€	3 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Abeille assurance	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Altpis	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Apivia Courtage	Assureur grossiste	Convention de courtage	Commissions
April	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Assurea	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Cardiff	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Générali Patrimoine	Plateforme patrimoniale	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Insured	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Kereis - lassurance	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
KYRIN	Plateforme patrimoniale	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Metlife	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
MMA	Assureur	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
NORTIA	Plateforme patrimoniale	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
UAF	Plateforme patrimoniale	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
UNEP	Plateforme patrimoniale	Convention de courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : Néant.

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : Néant.

Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : cf ci-après.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

N° ORIAS : N°25005499

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCGP, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD

Numéros de polices : 127122439/034155

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Type de rémunération
Boursorama	Banque	Contrat de partenariat	RAS
Caisse d'Epargne	Banque	Contrat de partenariat	RAS
Crédit agricole	Banque	Contrat de partenariat	RAS
LCL	Banque	Contrat de partenariat	RAS

DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

MÉDIATEURS

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités: Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

AUTORITÉ(S) DE TUTELLE

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement :

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

- La facturation d'honoraires de conseil rémunérant nos prestations intellectuelles : bilans patrimoniaux, consultations juridiques ou fiscales accessoires, abonnement annuel de suivi et d'accompagnement... Chaque conseil étant personnalisé, le montant de nos honoraires varie en fonction des spécificités du dossier et sont toujours précisés préalablement au terme d'une lettre de mission et acceptés par vous en toute transparence. A titre informatif il est précisé que le tarif horaire Hors Taxes du cabinet est de 150,00€/Heure soit 180,00€TTC.
- La rétrocession de commissions reversées par les partenaires avec lesquels vous souhaitez vous engager. Ces commissions sont proportionnelles à la valeur des opérations réalisées, et varient selon le type de placements effectués. Pour rappel le conseil est réalisé de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et repose sur une analyse large de différents types d'instruments financiers.

Le client est informé que lorsque la prestation de conseil est suivie d'une prestation d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci.

Il est par ailleurs précisé que dans le cadre des missions IOBSP, CASA ALMA CONSEILS est rétribué par ses partenaires à concurrence d'1% maximum des sommes empruntées (pourcentage variable selon la nature du crédit et soumis à plafonnement). Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

PRODUITS/PRESTATIONS	BAREME/TAUX	MODE DE REMUNERATION
Bilan patrimonial	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Etude des actifs immobiliers présents et futurs	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Etude stratégie en cas de dépendance	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Diagnostic prévoyance	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Diagnostic retraite	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Accompagnement auprès de vos conseils	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Organisation, structuration patrimoniale	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Assistante administrative / fiscale / sociale	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Etude et stratégie de transmission	A partir de 180€ TTC	Honoraires
Stratégie Chef d'entreprise	A partir de 200€ TTC	Honoraires
Assurance vie / PER / Contrat de capitalisation	Frais sur versements (unique) max 5%)	Commissions
Assurance vie / PER / Contrat de capitalisation	Frais de gestion du contrat (récurrent) maximum 1%	Commissions
Assurance vie / PER / Contrat de capitalisation	Frais de gestion OPC (récurrent) maximum 2%	Commissions
Assurance vie / PER / Contrat de capitalisation	Frais d'arbitrage (unique) maximum 1%	Commissions
Epargne salariale	Frais sur versements (unique) max 5%)	Commissions
Epargne salariale	Frais de gestion du contrat (récurrent) maximum 1%	Commissions
Epargne salariale	Frais de gestion OPC (récurrent) maximum 2%	Commissions
Epargne salariale	Frais d'arbitrage (unique) maximum 1%	Commissions

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

MENTIONS LÉGALES

Enregistré à l'ORIAS n°25005499 (www.orias.fr) en qualité de :

- Courtier en assurance.
- Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement.

Garanties financières pour un montant de 3 000 000 € souscrites auprès de la compagnie MMA IARD, 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.

SAS au capital de 5000 € SIREN 944 299 379 RCS Colmar

Siège social :24 Chemin de Hirtzelbach 67220 DIEFFENBACH AU VAL.